

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 3 mai 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 3^e jour du mois de mai 2021, 20 h par vidéoconférence, conformément à l'autorisation temporaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe / greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 6 et 12 avril 2021
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2021
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour :
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Dépôt du rapport financier 2020
7. Achats au fonds de roulement
8. Adoption du Règlement numéro 2021-1112 *ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues du Plateau, du Ruisseau, des Mélèzes, de la Randonnée, de l'Escalade et du chemin des Mas*
9. Adoption du Règlement numéro 2021-1114 *modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732*
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2021-1115 *décrétant une dépense de 1 104 000 \$ et un emprunt de 1 104 000 \$ pour la construction d'un bâtiment d'entreposage préfabriqué et l'aménagement du site pour le service des travaux publics*
11. Adoption de la Politique de financement – Régime de retraite des employés municipaux
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-1116 *modifiant le règlement numéro 2016-1024 – Régime de retraite des employés municipaux*
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-1117 *ayant pour objet de fixer la rémunération du personnel électoral*
14. Renouvellement de l'entente du Para-Chute, milieu de vie inclusif 12-25 ans
- 15A. Remerciement employés municipaux
- 15B. Fin du lien d'emploi

TRAVAUX PUBLICS

16. Acceptation de soumission – Éclairage du stationnement du parc des Saphirs
17. Autorisation de dépenses – Gratte – Déneigement
18. Autorisation de dépenses – Fourniture de pavage en vrac 2021
19. Autorisation de dépenses – Acquisition d'un camion « pick-up »

URBANISME

20. Demandes de permis au PIIA – CCU du 20 avril 2021
21. Adoption du Règlement numéro 2021-1113 *modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050*
22. Mandat services professionnels – Évaluation de terrains secteur des Émeraudes
23. Autorisation de dépenses – Aménagement briqueterie Citadelle – Plantations
24. Personne autorisée à l'application de la réglementation

LOISIRS

25. Demande d'aide financière au Fonds des régions et ruralité – Parc du Sous-Bois
26. Modification de résolution numéro 2020-07-168 – Rénovation de l'ancienne grange Vézina
27. Modification de la Politique de tarification familiale
28. Mandat services professionnels – Construction d'un garage détaché au Domaine du boisé
29. Autorisation de dépenses – Modules de jeux pour les parcs Améthystes et Parc-en-ciel

DIVERS

30. Périodes de questions sur les points à l'ordre du jour:
 - 30.1 Membres du Conseil
 - 30.2 Public
31. Levée / Ajournement

2021-05-124

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint en y ajoutant le point **15B. Fin du lien d'emploi.**

2021-05-125

3. **Adoption des procès-verbaux du 6 et 12 avril 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 6 et 12 avril 2021 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2021-05-126

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'avril 2021, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Sécurité routière sur la rue de la Fabrique
- Domaine du boisé
- Équipement de sécurité routière
- Rinçage du réseau d'aqueduc

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 05.

ADMINISTRATION

6. **Dépôt du rapport financier 2020**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport financier 2020, du rapport du vérificateur ainsi que de la présentation des faits saillants par monsieur le Maire et la directrice générale adjointe / greffière-trésorière.

2021-05-127

7. **Achats au fonds de roulement**

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour les services des travaux publics et des loisirs et de la culture;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant total de **44 032,28 \$**, taxes nettes incluses.

Ces sommes incluent notamment les dépenses suivantes :

1. Conteneur fermé et cadenas – Conteneurs ATS – **10 656,23 \$**, taxes nettes incluses;
2. Tables à pique-nique et poubelles (terrain de soccer des Onyx) — **12 206,90 \$**, taxes nettes incluses;
3. Scène semi-permanente et équipements – Long & McQuade Instruments de musique – **19 369,15 \$**, taxes nettes incluses.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2022 pour une période de trois (3) ans.

2021-05-128

8. **Adoption du Règlement numéro 2021-1112 ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues du Plateau, du Ruisseau, des Mélézes, de la Randonnée, de l'Escalade et du chemin des Mas**

Considérant l'acceptation finale des travaux des phases 2C du Faubourg de la Rivière Ferrée et de la phase 1 du « Havre de Boischatel » du Plateau de Boischatel par Génio Experts-Conseils;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 avril 2021, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2021-1112 ayant pour objet de rendre publique les sections des rues du Plateau, du Ruisseau, des Mélèzes, de la Randonnée, de l'Escalade et du chemin des Mas* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2021-05-129

9. **Adoption du Règlement numéro 2021-1114 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732**

Considérant que la Municipalité désire modifier les limites de vitesse à un endroit spécifique sur le territoire;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier certaines annexes du règlement numéro 2002-732 en lien avec les limites de vitesse sur le territoire et d'en créer une nouvelle soit l'annexe « V »;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe « A » du règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue 6 avril 2021 ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2020-1114 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2021-05-130

10. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2021-1115 décrétant une dépense de 1 104 000 \$ et un emprunt de 1 104 000 \$ pour la construction d'un bâtiment d'entreposage préfabriqué et l'aménagement du site pour le service des travaux publics**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2021-1115 décrétant une dépense de 1 104 000 \$ et un emprunt de 1 104 000 \$ pour la construction d'un bâtiment préfabriqué et l'aménagement du site pour le service des travaux publics*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2021-05-131

11. **Adoption de la Politique de financement – Régime de retraite des employés municipaux**

Considérant qu'une politique de financement est requise conformément à l'article 142.5 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (« Loi RCR ») et ses règlements et doit être transmise au Comité de retraite;

Considérant que la politique de financement a pour objet d'établir les principes liés au financement du régime qui doivent guider le Comité de retraite du régime dans l'exercice de ses fonctions;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter la Politique de financement du régime de retraite des employés de la Municipalité de Boischatel comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

- 2021-05-132 **12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-1116 modifiant le règlement numéro 2016-1024 – Régime de retraite des employés municipaux**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Nelson Bernard qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2021-1116 modifiant le règlement numéro 2016-1024 sur le Régime de retraite des employés municipaux*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2021-05-133 **13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-1117 ayant pour objet de fixer la rémunération du personnel électoral**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Natasha Desbiens qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2021-1117 ayant pour objet de fixer la rémunération du personnel électoral*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2021-05-134 **14. Renouvellement de l'entente du Para-Chute, milieu de vie inclusif pour les 12-25 ans**
- Considérant que** l'entente avec le Para-Chute, milieu de vie inclusif pour les 12-25 ans (anciennement la Maison des jeunes La Piole) s'est terminée en 2020;
- Considérant qu'**au terme de cette période, la Municipalité se réserve le droit de la renouveler l'entente avec ou sans modification;
- Considérant qu'**une aide financière de 10 000 \$ a été octroyée à l'organisme pour l'année 2021;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de renouveler l'entente entre la Municipalité et le Para-Chute, milieu de vie inclusif pour les 12-25 ans pour une période d'un an et d'autoriser la greffière-trésorière à signer ladite entente.
- 2021-05-135-A **15A. Remerciement employés municipaux**
- Considérant** la pandémie qui sévit depuis mars 2020;
- Considérant que** l'organisation travaille à effectif réduit depuis le début de la pandémie;
- Considérant** le travail supplémentaire nécessaire effectué dans des conditions particulières par les employés municipaux en poste;
- Considérant** la satisfaction du Conseil municipal pour le travail accompli durant cette période;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Conseil municipal prévoit un transfert de 25 000 \$ de l'excédent accumulé non affecté dans le budget 2021 afin de remercier ses employés, le tout selon la présentation faite par le directeur général, à la demande du Conseil.
- 2021-05-135-B **15B. Fin du lien d'emploi**
- Considérant** les faits portés à l'attention du Conseil par le directeur général concernant l'employé identifié par le numéro 300 049 (ci-après « l'Employé »), qu'il est inutile de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du Conseil connaissent l'identité;

Considérant que l'Employé n'a pas démontré qu'il possède, à la satisfaction de la Municipalité, les aptitudes nécessaires pour occuper le poste pour lequel il a été embauché.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 300 049.

TRAVAUX PUBLICS

2021-05-136 16. **Acceptation de soumission – Éclairage du stationnement du parc des Saphirs**

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2021-16 | Éclairage du stationnement du parc des Saphirs;

Considérant que quatre (4) soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Turcotte (1989) Inc. pour un montant estimé de 37 711,80 \$ taxes incluses pour l'éclairage du stationnement du parc des Saphirs selon les prix au bordereau.

Cette somme sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 2018-1063.

2021-05-137 17. **Autorisation de dépenses – Gratte – Déneigement**

Considérant la volonté de la Municipalité à procéder au déneigement de ses terrains municipaux;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021 selon la liste soumise;

Considérant l'offre de prix de la compagnie Équipements Twin Inc.;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'une gratte et d'accepter l'offre de service d'Équipements Twin Inc. pour la fourniture et l'installation de celle-ci pour un montant estimé de 10 664,85 \$ plus les taxes.

Cette somme sera prise au règlement d'emprunt numéro 2019-1078 prévu à cet effet.

2021-05-138 18. **Autorisation de dépenses – Fourniture de pavage en vrac 2021**

Considérant la nécessité de procéder à l'achat de pavage en vrac pour la saison 2021;

Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur des travaux publics;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat de pavage en vrac n'excédant pas 30 000 \$ incluant les taxes nettes, au prix le plus bas selon les disponibilités du type de bitume, au moment d'effectuer des travaux de pavage pour la saison 2021.

2021-05-139

19. Autorisation de dépenses – Acquisition d'un camion « pick-up »

Considérant que le service des travaux publics doit procéder à l'achat d'un camion « pick-up »;

Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur des travaux publics;

Considérant que l'offre de prix de Theetge Chevrolet Buick GMC Cadillac est la plus basse avec un montant de 38 517,15 \$ plus taxes ;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un véhicule de la marque Chevrolet Silverado 1500 2021 du concessionnaire Theetge Chevrolet Buick GMC Cadillac pour la somme de 38 517,15 \$ plus les taxes.

Il est convenu de disposer du véhicule à remplacer lorsque le nouveau camion « pick-up » sera en fonction.

Il est également autorisé une dépense de 6 000\$ plus les taxes pour l'achat des équipements pour ce véhicule.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2022 pour une période de cinq (5) ans.

URBANISME

2021-05-140

20. Demande de PIIA – CCU du 20 avril 2021

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
210420-4a	243, rue de l'Infanterie	Construction d'une pergola	
210420-4b	284, rue du Bataillon	Construction d'une résidence unifamiliale	
210420-4c	5019, avenue Royale	Rénovation de portes et galerie avant	

210420-4d	5172, avenue Royale	Changement de revêtement extérieur et ajout de moulures aux ouvertures et corniche	Le requérant devra soumettre le choix de l'emplacement des couleurs du revêtement extérieur au service d'urbanisme.
210420-4e	5498, avenue Royale	Ajout d'une toiture sur une terrasse arrière existante	
210420-4f	5526, avenue Royale	Rénovation et modification de la toiture du bâtiment principal	

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 20 avril 2021.

RÈGLEMENT #2021-1113

Règlement numéro 2021-1113 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon à la séance du 1^{er} mars 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe J « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » de la zone M1-050 du règlement est modifiée de la façon suivante :

- La marge de recul avant minimale est augmentée à 15 mètres;
- La marge de recul avant maximale pour un bâtiment de 4 étages et plus est abrogée;
- La marge de recul latérale minimale est de 2 mètres;
- La marge de recul arrière minimale est de 5 mètres;
- La hauteur maximale d'un bâtiment principal est diminuée à 3 étages et 15 mètres;

Le tout tel que présenté ci-dessous :

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS			
En vigueur le		Zone M1-050	
USAGES AUTORISÉS			
GROUPE D'USAGES / H - HABITATION		Isolé	Jumelé
H1 Logement	Nombre minimal de logements	1	-
	Nombre maximal de logements	50	-
H2 Habitation avec services communautaires sans nombre maximal de logement			
GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES			
C1 Services administratif, professionnel et technique			
C2 Commerce de vente au détail			
C6 Loisir et divertissement			
GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC			
P1 Service de la santé			
P2 Enseignement et éducation			
P3 Services religieux, culturel et patrimonial			
P5 Infrastructures et équipements municipaux			
GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR			
R1 Activité récréative à faible impact			
USAGES PARTICULIERS			
Spécifiquement permis			
5834 - Résidence de tourisme » de la classe « C-3 Hébergement touristique (R#2018-1058)			
Spécifiquement interdit			
IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Implantation	Norme générale	Normes particulières	
Marge de recul avant minimale	15 m		
Marge de recul latérale minimale	2 m		
Marge de recul latérale combinée minimale	-		
Marge de recul arrière minimale	5 m		
Dimensions	Norme générale	Normes particulières	
Hauteur minimale	2 étages et 6 mètres		
Hauteur maximale	3 étages et 15 mètres		
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES			
Affichage	Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif		
Projets intégrés	Projet intégré autorisé conformément à la section 3 du chapitre 16.		
PIIA (partiel)	Secteurs adjacents à l'avenue Royale		
Pour un usage de la classe P5 les dispositions de la section 2 du chapitre 16 relatives à l'entreposage extérieur s'applique en fonction du type d'entreposage sur le site.			
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL		Zone M1-050	

Dispositions finales

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- 2021-05-141 21. **Adoption du règlement numéro 2021-1113 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'adopter le *Règlement numéro 2021-1113 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements* aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050.

- 2021-05-142 22. **Mandat services professionnels – Évaluation de terrains secteur des Émeraudes**

Considérant que la Municipalité désire évaluer la valeur marchande de terrains dans le secteur des Émeraudes;

Considérant qu'il est nécessaire d'être accompagné par des évaluateurs agréés et des analystes immobiliers afin d'assister la municipalité dans ce dossier;

Considérant l'offre de services professionnels de De Rico Hurtubise & Associés Inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de mandater la firme De Rico Hurtubise & Associés Inc. afin d'assister la Municipalité dans l'évaluation des terrains du secteur des Émeraudes selon l'offre de services du 21 avril 2021.

Ces sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2021-05-143 23. **Autorisation de dépenses – Aménagement briqueterie Citadelle – Plantations**

Considérant le projet de verdissement et d'embellissement de la carrière de l'ancienne briqueterie Citadelle;

Considérant l'intérêt de l'Université Laval de poursuivre un projet de plantations avec les étudiants à la maîtrise en biogéosciences;

Considérant l'offre de service d'Enviro-Saule Enr. pour la fourniture de boutures et fascines de saule;

Considérant la recommandation du directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 14 500 \$ plus les taxes; pour le projet de plantations de la carrière de l'ancienne briqueterie Citadelle effectué en collaboration avec l'Université Laval.

Cette somme sera prise à même l'excédent accumulé non affecté.

2021-05-144 24. **Personne autorisée à l'application de la réglementation**

Considérant l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner celui-ci pour appliquer la réglementation municipale ainsi que celle de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser monsieur Jean-Philippe Martin, inspecteur en bâtiment et en environnement, à émettre des permis et des constats d'infraction pour l'ensemble de la réglementation municipale ainsi que celle de la MRC de La Côte-de-Beaupré qui touche le territoire de Boischatel.

LOISIRS

2021-05-145 25. **Demande d'aide financière au Fonds des régions et ruralité – Parc du Sous-Bois**

Considérant que la Municipalité souhaite obtenir une aide financière pour l'aménagement du parc du Sous-Bois;

Considérant que des fonds sont disponibles à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce type de projet via les Fonds des régions et ruralité;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à formuler une demande d'aide financière à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

2021-05-146

26. Modification de résolution numéro 2020-07-168 – Rénovation de l’ancienne grange Vézina

Considérant la résolution numéro 2020-07-168 autorisant des dépenses pour la rénovation de l’ancienne grange Vézina selon la soumission de Claude Gariépy et fils Inc. au montant de 55 142 \$ plus les taxes nettes;

Considérant l’augmentation des prix en 2021;

Considérant la nouvelle demande de prix;

Considérant le nouveau prix fourni par Claude Gariépy et fils Inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder aux travaux de rénovation de l’ancienne grange Vézina par la compagnie Claude Gariépy et fils Inc. pour un montant ajusté à 56 936,24 \$ plus les taxes nettes.

2021-05-147

27. Modification de la Politique de tarification familiale

Considérant que la Politique de tarification familiale s’adresse aux résidents de Boischatel et est applicable sur les coûts d’inscription aux activités offertes sur le territoire de la Municipalité ainsi que celles pratiquées à l’extérieur de celui-ci;

Considérant que l’application de la Politique de tarification familiale pour les activités pratiquées à l’extérieur du territoire de Boischatel entraîne des coûts importants;

Considérant que le montant attribué aux remboursements pourrait être utilisé pour mettre en place de stratégies pour augmenter la proportion de gens qui pratique leurs activités à Boischatel;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de modifier la politique de tarification familiale afin que celle-ci s’applique uniquement pour les activités de loisirs et culture offertes par la Municipalité de Boischatel et ainsi permettre la bonification des services offerts aux résidents sur son territoire, et ce, dès l’automne 2021.

2021-05-148

28. Mandat services professionnels – Construction de garage détaché au Domaine du boisé

Considérant que la Municipalité a revu sa planification de l’aménagement global du Domaine du boisé;

Considérant que la Municipalité désire obtenir de l’espace supplémentaire pour entreposer la machinerie et divers équipements;

Considérant qu’il est nécessaire d’avoir une estimation de construction afin d’inclure le montant dans un futur règlement d’emprunt;

Considérant l’offre de services professionnels de ABCP Architecture;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de mandater ABCP Architecture afin d’estimer la construction d’un garage détaché au Domaine du boisé pour un montant de 6 590 \$ plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le futur règlement d’emprunt qui sera prévu à cet effet.

29. Autorisation de dépenses – Modules de jeux pour les parcs Améthystes et Parc-en-ciel

Considérant la nécessité de retirer certains modules de jeux du Parc-en-ciel;

Considérant la possibilité de transférer des modules de jeux du parc des Améthystes au Parc-en-ciel;

Considérant la volonté d'installer de nouveaux modules de jeux au parc des Améthystes plus adaptés à la clientèle;

Considérant que les modules de jeux dans les deux parcs ont été fournis et installés par la compagnie Équipements Récréatifs Jambette inc.;

Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de service d'Équipements Récréatifs Jambette inc. pour la fourniture, l'installation et la relocalisation des modules de jeux;

Considérant les recommandations du directeur des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser Équipements Récréatifs Jambette inc. à procéder à la fourniture, l'installation et la relocalisation des modules de jeux pour les parcs Améthystes et Parc-en-ciel pour la somme de 55 640 \$ plus les taxes.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2022 pour une période de cinq (5) ans.

DIVERS

30. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Grange de la Maison Vézina
- Changement de véhicule (camion « pick-up »)
- Domaine du boisé

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20 h 35 et s'est terminée à 20 h 42.

31. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 43.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoît Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoît Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

